

Gros plan – 6.02.09

Projet de PPI électricité : la France compte beaucoup sur l'EPR et les centrales à gaz

Les travaux sur la programmation des investissements en matière de gaz, d'électricité et de chaleur (PPI électricité, PIP gaz et PPI chaleur) sur la période 2009-2020 en France sont achevés. Des projets de rapports ont été présentés lors de la dernière réunion plénière du comité de suivi, le 27 janvier 2009, qu'EUROP'ENERGIES s'est procurés.

Selon le projet de PPI électricité, la sécurité d'approvisionnement serait assurée jusqu'en 2015, pourvu que les projets de centrales à cycle combiné au gaz se concrétisent ; au-delà de 2015, des investissements de production de pointe pourraient être nécessaires en fonction de l'évolution du parc au fuel oil. Autre conclusion du projet de rapport, les émissions de CO₂ imputables à la production électrique diminueront nettement, passant de 34,7 Mt en 2006 à entre 13 et 25 Mt en 2020, en fonction du niveau de la demande en électricité. La part de la production à partir de renouvelables atteindra 23 à 29 %. Le solde exportateur augmentera fortement passant de 63 TWh en 2006 à entre 99 et 135 TWh/an en 2020, cette augmentation étant pour l'essentiel due au développement des énergies renouvelables.

Le projet de PPI électricité a retenu, comme hypothèses structurantes : l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement en matière de maîtrise de la demande en énergie ; 23% d'énergie renouvelable en 2020 ; la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires au-delà de 40 ans et la construction d'un 2^e EPR ; la réalisation d'au moins 10 centrales au gaz à l'horizon 2012 ; et la limitation des projets de centrales au charbon. Des incertitudes et des risques demeurent cependant à l'horizon 2020 : la non-prolongation de certains réacteurs nucléaires au-delà de 40 ans ; le niveau de disponibilité du parc nucléaire actuel ; l'avenir du parc de production thermique de pointe au fuel au-delà de 2015 ; le rythme de développement des énergies renouvelables ; et le rythme de concrétisation des économies d'énergie.

Le choix de renforcer la filière nucléaire est justifié par l'intérêt de « disposer de surcapacité de base pour éviter de faire fonctionner des moyens de production au-delà de leur plage de compétitivité ». Concernant le charbon, la France doit garder son savoir-faire, car cette filière « est prometteuse », mais « de nouvelles centrales au charbon ne sont pas indispensables », estime le projet de rapport. Quoi qu'il en soit, « seuls les projets s'inscrivant dans la logique de démonstration de la chaîne complète captage-stockage » seront susceptibles de recevoir des autorisations. La France compte donc beaucoup sur le gaz, notamment pour compenser le déclassement des plus anciennes centrales à charbon. Pour la production de pointe, les deux alternatives sont l'hydraulique et le fuel oil. Mais là, problème : « Le marché n'assure pas une rentabilité suffisante aux investissements dans de nouvelles capacités de production de pointe ». Il n'y a pas de projets, hors EDF, dans cette filière. Les tarifs devront prendre en compte cette problématique.